



Ce communiqué ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

Carbone Lorraine annonce aujourd'hui les modalités de son augmentation de capital entièrement garantie de 63,4 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») dont le principe a été annoncé le 16 septembre 2009.

Cette augmentation de capital a pour objet de permettre à la Société de réduire son endettement afin de poursuivre son programme d'investissements industriels (en fonction de la reprise économique) et d'acquisitions ciblées (telle l'acquisition des 40% restants dans Calcarb). Une partie du produit pourra être affectée à une diminution temporaire des tirages sur les crédits syndiqués

AXA Private Equity et Sofina, les deux principaux actionnaires de la société détenant respectivement 16.4% et 7.2% du capital, manifestent leur soutien à cette stratégie en s'engageant à souscrire à l'opération à hauteur de leur participation.

Le solde de l'augmentation de capital est garanti par un syndicat de banques composé d'HSBC et Société Générale Corporate & Investment Banking agissant en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

La société rappelle que la stratégie exposée dans le plan « Expansion 2011 » présenté en septembre 2008 est confirmée. Ce plan prévoyait un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros (avant cession de l'activité balais pour moteurs auxiliaires automobile) et une rentabilité des capitaux employés avant impôts de 18% pour fin 2011. Il n'est cependant pas possible de planifier dès maintenant la croissance à attendre, alors même que les économistes ne savent pas prévoir les modalités et le planning de sortie de crise. De ce fait, la Société confirme ces objectifs mais ne peut en préciser le calendrier. En conséquence, le plan d'investissement de 500 millions d'euros qui avait été initialement annoncé est remis en cause. Il ne pourra être redéfini avec précision que lorsque l'environnement économique permettra une meilleure visibilité

COMMUNIQUÉ

Paris, 18 septembre 2009

Ce communiqué ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

Modalités et calendrier de l'augmentation de capital

Cette augmentation de capital de 63,4 millions d'euros sera réalisée via l'émission de 3 730 044 actions nouvelles au prix de 17€ par action (soit un nominal de 2 € et une prime d'émission de 15 €) sur la base de 4 actions nouvelles pour 17 actions existantes.

Le nombre d'actions nouvelles est susceptible d'être porté à un maximum de 3 756 868 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») avant le 25 septembre.

Le plafond de l'autorisation donnée par l'assemblée générale le 19 mai 2009 s'applique à toute augmentation de capital, y compris celles réalisées dans le cadre du PACEO. Après la présente opération et compte tenu des tirages PACEO déjà réalisés, il resterait la possibilité d'émettre 43 132 actions. La Société s'engage à ne plus effectuer d'émission au titre de l'autorisation du 19 mai 2009.

Compte tenu du cours de clôture de l'action Carbone Lorraine au 17 septembre 2009 (soit 25,83 €), le prix de souscription fait apparaître une décote de 29,6 % par rapport au cours théorique ex-DPS et une décote de 34,2% par rapport au cours de clôture.

Chaque actionnaire de Carbone Lorraine recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à la clôture de la séance de bourse du 18 septembre 2009¹. 17 droits préférentiels de souscription donneront droit de souscrire à 4 actions nouvelles.

L'offre est ouverte au public en France uniquement. La période de souscription commencera le 21 septembre 2009 et se terminera le 2 octobre 2009 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur Euronext Paris (code ISIN FR 0010805614).

Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle. Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sont prévus le 16 octobre 2009.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par Carbone Lorraine à compter de cette date. Elles seront assimilables aux actions existantes déjà négociées sur Euronext Paris sous le même code ISIN (FR0000039620).

L'agent centralisateur est Société Générale Securities Services / Global Issuer Services, BP 81236, 32 rue du Champ-de-Tir, 44312 Nantes Cedex 03.

¹ De même, pour les actionnaires ayant reçu des titres à la suite de l'exercice de BSAAR le 25 septembre 2009

C O M M U N I Q U É

Ce communiqué ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

Information du public

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) est disponible sans frais sur les sites Internet de Carbone Lorraine à l'adresse www.carbonelorraine.com et de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org, ainsi que sur demande auprès de Carbone Lorraine, HSBC et Société Générale.

Le prospectus, ayant reçu le visa n°09-261 de l'AMF en date du 17 septembre 2009, est constitué du document de référence de Carbone Lorraine, déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2009 sous le numéro D.09-0127, de l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 17 septembre 2009 sous le numéro D.09-0127-A1, d'une note d'opération, ainsi que d'un résumé du prospectus.

Carbone Lorraine attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus approuvé par l'AMF.

A propos de Carbone Lorraine

Leader mondial des solutions en graphite et des composants électriques, Carbone Lorraine est spécialisé dans la mise en œuvre de matériaux de haute technologie dans des environnements industriels exigeants et dans le développement de systèmes essentiels au bon fonctionnement du moteur et à la protection des équipements électriques. Avec plus de 85 % de ses ventes réalisées à l'international, le Groupe occupe des positions de leadership dans tous ses métiers.

Systemes et Matériaux Avancés :

- N°1 mondial en équipements anticorrosion en graphite
- N°2 mondial en applications à hautes températures du graphite isostatique

Systemes et Composants Electriques :

Applications Electriques :

- N°1 mondial en balais pour moteurs électriques

Protection Electrique :

- N°1 mondial en fusibles pour semi-conducteurs de puissance
- N°2 mondial en fusibles industriels

C O M M U N I Q U É

Paris, 18 septembre 2009

Le Groupe est coté sur Euronext Paris compartiment B et fait partie des indices CAC Mid100, SBF120 et Next 150.

Retrouvez Carbone Lorraine sur Bloomberg: **CRL FP** et sur Reuters : **CBLP.PA**



Visitez notre site Internet www.carbonelorraine.com

Contact Investisseurs & Analystes

Sébastien Desarbres
Directeur des Relations Investisseurs
Carbone Lorraine

Tél.: +33 (0)1 46 91 54 49
dri@carbonelorraine.com

Contact Presse

Publicis Consultants
Vilizara Lazarova

Tél.: +33 (0)1 57 32 86 46
vilizara.lazarova@consultants.publicis.fr

Ce communiqué ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription pour des valeurs mobilières dans un autre pays que la France. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut être soumise à restrictions en vertu des lois et règlements applicables. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada ou au Japon.

Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act of 1933 (loi des États-Unis de 1933 sur les valeurs mobilières), tel que modifié, et ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act of 1933. Carbone Lorraine n'a pas l'intention d'enregistrer aux États-Unis une quelconque partie de l'offre envisagée, ni de procéder à une offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis.

COMMUNIQUÉ